



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équarrissage

Question écrite n° 72935

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des artisans bouchers. Les artisans bouchers ont dû prendre un ensemble de mesures relatives à la prévention, au contrôle et à l'éradication de l'encéphalopathie spongiforme. Très actifs, notamment, dans les domaines de la traçabilité, de l'hygiène, de l'information des consommateurs, les artisans bouchers doivent aujourd'hui faire face aux nouvelles dispositions imposant des équipements particuliers pour le découpage de la viande en boucherie. Les professionnels s'inquiètent donc de la poursuite de leur activité, déjà lourdement pénalisée depuis le début de la crise avec une importante chute de la consommation de viande bovine. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures susceptibles d'être mises en place pour aider cette catégorie professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72935

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 807